

# La licence de contrôle européenne

Mode d'emploi...

A thick, dark blue horizontal bar with rounded ends, positioned below the text "Mode d'emploi...".

# Le contexte licence

- Origine de la licence
  - Directive du parlement européen et du conseil
  - Peu d'influence de la France
  - Non souhaitée par le SNCTA

# La transposition en droit Français

- Négociation licence
  - En collaboration avec le CN et les sections
  - Protéger le statut ICNA
  - Reconnaître la licence des RUE mais transformation ICNA
  - Limiter les dégâts
    - Anglais → pas de test couperet mais une formation qualifiante
    - Prorogation → pas de test de compétence, 200 heures/an
    - Assurances → inaptitude, non prorogation, anglais...
  - Un volet social conséquent SISQ, PC pour tous et 4ème grade
- Arrêté de transposition en droit français
  - Transcription quasi intégrale de la directive européenne
  - Gommage des points les plus durs

# La DCS

- La réalité de la **séparation**:
  - Opérateur (DSNA): Service de la NA
  - Régulateur(DAST) : écrit les règlements
  - Surveillance (DCS):surveille l'application des règles
- Rôle de la **DCS**
  - Délivre, proroge, suspend ou retire la licence
  - Contrôle l'Opérateur DSNA (respect des règles et des processus)

# Qualification vs Licence

## Qualification

- La DSNA
  - rend les services du contrôle
  - Délivre les qualifications
  - Renouvelle les autorisations d'exercer
  - S'assure que ses contrôleurs sont qualifiés

## Licence

- La DSNA
  - rend les services du contrôle
  - S'assure que ses contrôleurs sont qualifiés et met en place tous les moyens nécessaires
- La DCS
  - Délivre les licences
  - Renouvelle les autorisations d'exercer

# Qualification vs Licence

## Qualification

- Validité: 3 ans
- 300 heures 12 derniers mois
- QCM tous les 3 ans
- Formations 4 jours / 3 ans
  - FSI
  - Maintien de compétence
- Anglais
  - 2 semaines / 3ans
- Certificat médical

## Licence

- Validité: **1 an**
- **200** heures 12 derniers mois
- QCM tous les 3 ans
- Formations **6** jours / 3 ans
  - FSI **avec 1 simulation**
  - Maintien de compétence
  - **FH**
- Anglais
  - suivre un **Plan Individuel de Formation à l'Anglais** après passage d'un **TNP (75 heures mini sur 3 ans)**
- Certificat médical

# Vocabulaire Licence

- Licence
  - Qualifications
    - APS, ACS, ADI...délivrées à l'ENAC → à vie
  - Mentions de qualification
    - Complète la qualification: RAD, GMC...
  - Mention d'unité
    - Secteurs ou groupe de secteurs sur lequel(s) on peut exercer → prorogation annuelle

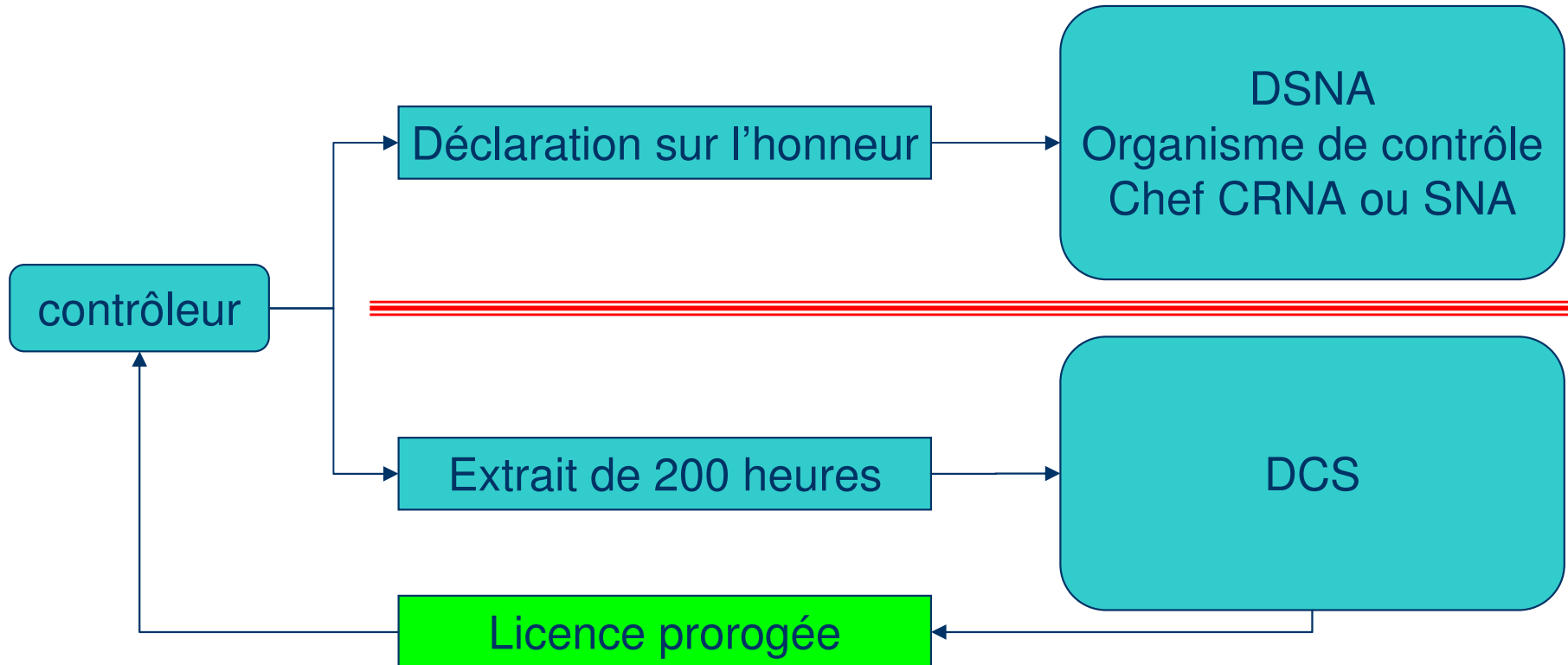
# Vocabulaire Licence: exemple

- Licence de Dominique:
  - Qualification: ADV, ADI, APP, APS, ACP, ACS (multi rating lié à la formation ENAC)
  - Mention de qualification: RAD (Radar)
  - Mention d'unité LFBB

# Prorogation de la licence

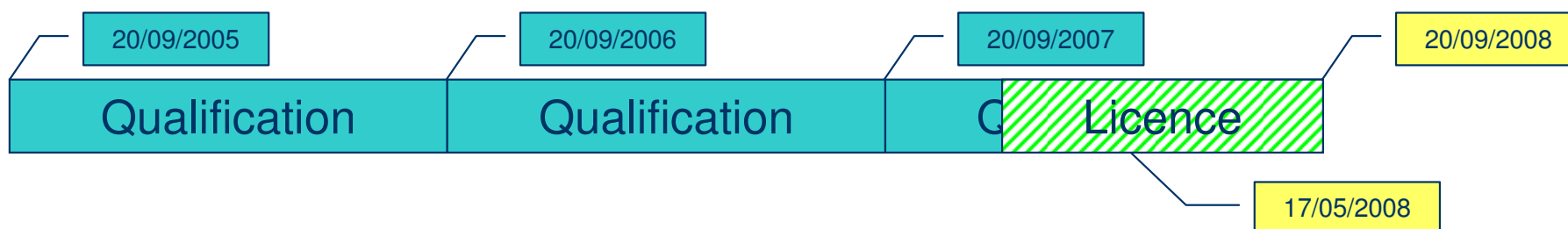
- Tous les ans
  - Extraire 200 heures du carnet
    - Dont 40 heures sur simulateur maximum
    - Dont 40 heures hors OJTI minimum
    - Les heures en double comptent en cas de relâché
  - Mettre sous pli scellé
  - Ajouter une déclaration sur l'honneur au chef de centre qu'on a effectué 200 heures
  - Envoi à la DCS par le service
  - Certificat médical si plus de 40 ans (si non tous les 2 ans)
- De plus tous les 3 ans
  - Stages, QCM...

# Prorogation annuelle



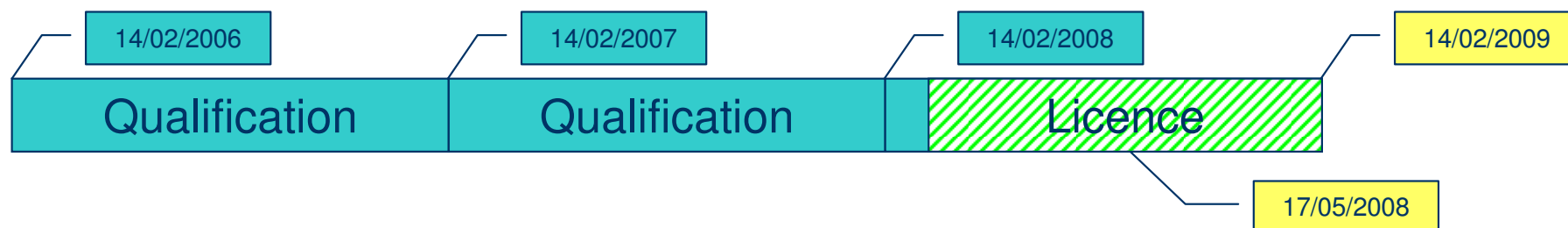
# La transition qualification → licence

- J'ai renouvelé le 20/09/2005
- Ma qualification actuelle est valable jusqu'au 20/09/2008.
- Une licence me sera délivrée à partir de septembre 2007 avec une mention d'unité valable jusqu'au 20/09/2008
- Le 20/09/2008 au plus tard, je renouvellerai pour un an avec
  - 200 heures
  - Les stages (maintien de compétence, FSI, FH)
  - Le QCM



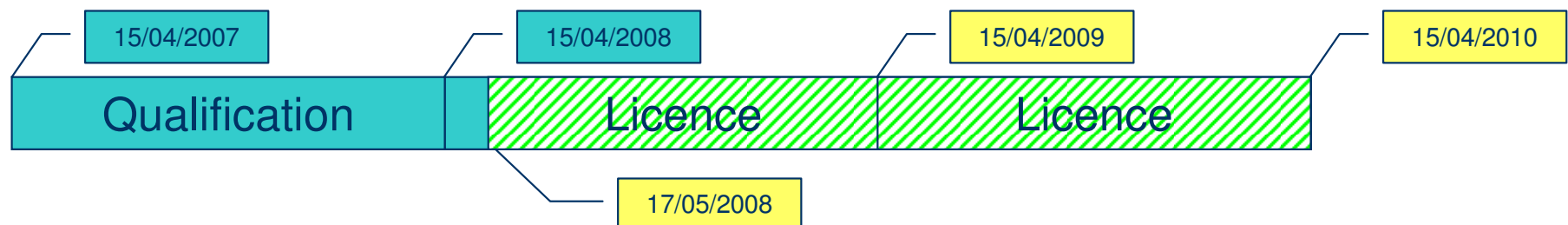
# La transition qualification → licence

- J'ai renouvelé le 14/02/2006
- Ma qualification actuelle était valable jusqu'au 14/02/2009.
- Entre le 14/02/2008 le 17 mai 2008, une licence me sera délivrée avec une mention d'unité valable jusqu'au 14/02/2009
- Le 14/02/2009 au plus tard, je renouvellerai pour un an avec:
  - 200 heures
  - Les stages (maintien de compétence, FSI, FH)
  - Le QCM



# La transition qualification → licence

- J'ai renouvelé le 15/04/2007
- Ma qualification actuelle était valable jusqu'au 15/04/2010.
- Une licence me sera délivrée entre le 15 avril 2008 et avant le 17 mai 2008 avec une mention d'unité valable jusqu'au 15/04/2009
- Le 15/04/2009 au plus tard, je renouvellerai **pour un an** avec:
  - 200 heures
- Le 15/04/2010 au plus tard, je renouvèlerai **pour un an** avec:
  - 200 heures
  - Les stages (maintien de compétence, FSI, FH)
  - Le QCM
  - Un PIFA après TNP pour la mention linguistique



# Licence et primes...

## Qualification

- ISQ et SISQ liés à l'autorisation d'exercer
- Autorisation d'exercer = 3 ans
- En cas de non renouvellement au bout de 3 ans (manque d'heures, stages, anglais), dérogation 6mois → maintien ISQ et SISQ de 6 mois

## Licence

- ISQ et SISQ liés à l'autorisation d'exercer
- Mention d'unité valable 1 an
- En cas de non prorogation, pas de dérogation pour exercer
- ISQ et SISQ maintenus jusqu'à 6 mois pendant la période de formation ou de relâché

**FAQ...**

# FAQ

- **Qui a accès au carnet d'heures ?**
  - Uniquement la DCS
  - Contrôle avec préavis
  - Méthode type sondage

## Extrait accord licence:

« *Un registre des heures de contrôle sera mis place, il comptabilisera les heures effectuées sur la zone globale de compétence. **Il sera confidentiel et uniquement accessible à la DCS.** IL devra comporter un mécanisme de sauvegarde des données. »*

# FAQ

## ● Comment faire pour proroger sa licence ?

- Fournir à la DCS un extrait du carnet d'heures justifiant de 200 heures sous plis scellé
- Fournir au chef de centre une déclaration sur l'honneur certifiant l'exactitude des renseignements transmis à la DCS

### Extrait accord licence:

« l'agent fournira une copie des heures effectuées **dans la limite de celles nécessaires à la prorogation**, accompagnée d'une déclaration individuelle sur l'honneur à son chef de CRNA ou SNA qui le transmet à la DCS signé afin de déclencher la procédure de prorogation de sa mention d'unité. »

# FAQ

- **Pourquoi inscrire les heures réelles effectuées**
  - Directive licence
  - Les contrôleurs tiennent eux mêmes le registre d'heures prévu dans la directive, **à la place de la DSNA**
  - **Mise à l'écart de la DSNA → pas d'accès aux heures réelles effectuées**
  - Protection des ICNA
    - Interruption de l'exercice
    - Circonstances aggravantes en cas d'enquêtes
  - Eviter de donner à la DCS la possibilité de dire à la DSNA que le système mis en place n'est pas satisfaisant. Cela ne ferait que donner des arguments à l'administration pour aller vers un système type badge.

# FAQ

- **Est ce que l'administration locale peut utiliser les données du carnet ?**
  - **Non**, les données transmises à la DCS ne servent qu'au renouvellement.
  - Le carnet d'heure est la propriété exclusive du contrôleur
  - La DSNA **n'a pas accès** au carnet
  - L'encadrement local **n'a pas accès** au carnet

# FAQ

- **Que se passe-t-il si je n'ai pas les 200 heures nécessaires pour proroger?**
  - La licence n'est plus valide au delà de la date spécifiée.
  - Il n'y a pas de dérogation possible par la DCS
  - Comme aujourd'hui, les procédures de relâché après une interruption existeront (retour de maladie, congés maternité, etc...)
  - Les primes ISQ et SISQ sont maintenues jusqu'à 6 mois pendant la période de relâché
  - *Textes en cours de réécriture*

# FAQ

- **Que se passe-t-il si je n'ai pas effectué tous les stages pour proroger au bout de 3 ans?**
  - La licence n'est plus valide au delà de la date spécifiée.
  - Il n'y a pas de dérogation possible par la DCS
  - L'administration doit mettre en œuvre les stages manquants dans les plus brefs délais
  - Les primes ISQ et SISQ sont maintenues jusqu'à 6 mois pendant la période de formation
  - *Textes en cours de réécriture*

# FAQ

- **Que se passe-t-il si je suis muté?**

- La licence n'est plus valide au delà de la date spécifiée.
- L'ISQ et le SISQ seront maintenus pendant ma période de requalification (jusqu'à 3 ans)
- *Textes en cours de réécriture*

# FAQ

- **Puis-je toujours conserver le bénéfice de l'ISQ et du SISQ au bout de 16 ans d'exercice?**
  - **Oui**, ce principe n'est pas remis en cause.

## FAQ

- **Je travaille en SUB et ne maintiens plus ma qualification. Aurai-je droit à une licence?**
  - **Oui**, tout ICNA qui exerce ou a exercé le service du contrôle aura une licence
  - Pour ceux qui n'ont plus de qualif à jour, une licence sans mention d'unité sera délivrée. Cela revient à avoir une qualification sans autorisation d'exercice dans le système actuel.

# FAQ

- **Je travaille en SUB et ne maintiens plus ma qualif. Que se passe-t-il si je veux un jour retourner en salle?**
  - J'ai toujours ma licence mais mes mentions d'unité ne sont plus valides
  - Après 4 ans sans exercice, un stage de « rafraichissement » pourra être demandé avant le début de mon entraînement sur la position.

FIN